



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

établissements

Question écrite n° 91863

Texte de la question

M. Mathieu Hanotin attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le renforcement des mesures de sécurité sur les sites universitaires français, dans le cadre de l'état d'urgence et du plan Vigipirate « alerte attentat ». En effet, suite aux consignes de sécurité du ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, l'ensemble des établissements universitaires français ont dû prendre des mesures visant à améliorer leur sécurité. Ces mesures visant notamment à renforcer le contrôle et l'accès des sites universitaires entraînent un surcoût budgétaire, affectant des universités déjà en difficulté financière comme l'université Paris VIII et l'université Paris XIII se situant dans sa circonscription. Il l'interroge sur les mesures prévues pour permettre aux universités de faire face à ces dépenses exceptionnelles et indispensables afin de garantir la sécurité des étudiants et des personnels universitaires dans le respect des recommandations du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Données clés

Auteur : [M. Mathieu Hanotin](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91863

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur, recherche et innovation

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 décembre 2015](#), page 78

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)